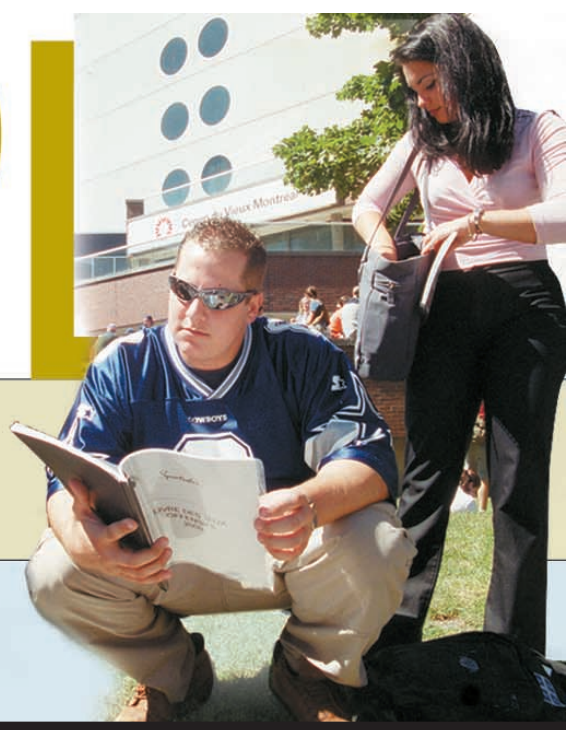


MONTRÉAL



Zone d'ombre au procès pour meurtre d'un enfant Page 2 >

Seulement trois jours pour s'inscrire au cégep Page 3

La Presse

CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | JEUDI 27 FÉVRIER 2003

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

Des artistes pour les assemblées du conseil municipal?

KARIM BENESSAIEH

À QUAND UNE petite *tonne* de Daniel Boucher en ouverture du conseil municipal de Montréal ?

L'idée est loin d'être saugrenue. Mardi, une première ville au Canada, Vancouver, a décidé de mettre au programme une chorale d'élèves pour ouvrir l'assemblée municipale. On songe maintenant à inviter des chanteurs rock, folk ou d'opéra, des ensembles de gospel, des poètes. Le projet était une promesse électorale du parti au pouvoir, la Coalition des électeurs progressistes.



Marcel Parent

Invité par *La Presse* à prendre connaissance de cette initiative peu commune, le président du conseil, Marcel Parent, n'a pas fermé la porte à son importation à Montréal. « Il a trouvé l'idée très sympathique, ça

l'a fait bien rire, explique son attaché, Jonathan Sauvé. C'est le genre de projet qui mérite qu'on y réfléchisse davantage, surtout que nous sommes actuellement en pleine refonte des règlements de procédure. »

Montréal a en effet hérité des règles de l'ancienne métropole en ce qui concerne les droits d'intervention des élus et du public et, plus généralement, de tout ce qui touche le comportement et les votes au cours des séances du conseil. La commission de la présidence, dirigée par Marcel Parent, planche actuellement sur de nouvelles règles et pourrait soumettre un rapport et un avis de motion dès juin prochain. On s'attend à ce que les nouvelles règles soient appliquées dès septembre 2003.

Un premier changement, effectué ce mois-ci, autorise les conseillers à prolonger d'une demi-heure ou de 15 minutes, lors d'assemblées extraordinaires, la période de questions du public. « Il y avait consensus sur cette question, c'est pourquoi elle a été adoptée aussi rapidement », explique M. Sauvé.

En ce qui concerne la programmation d'artistes en ouverture de conseil, il convient qu'elle mettrait de la « couleur aux réunions ». « Mais la salle du conseil s'y prêterait assez mal, nous y sommes plutôt tassés. Peut-être faudrait-il le faire dans le hall, avant la réunion. Ça serait à la commission de la présidence de se pencher là-dessus. »

À Vancouver, on a sans détour instauré cette activité pour « décoincer » les assemblées du conseil. « C'est une bonne chose, a expliqué un conseiller au quotidien *National Post*. Un peu de rire, un peu de musique peut aider les gens à passer dans un autre espace. Nos discussions sont parfois un peu arides... »

Les artistes, cependant, ne reçoivent pas un sou pour leur prestation.



Photo IVANOHO DEMERS, La Presse

Mourad Bourouisa, sa femme Yakout Seddiki, le petit Ahmed, ainsi que la petite Québécoise encore dans le ventre de maman, pourront finalement rester au Québec.

Au Québec pour de bon!

La famille Bourouisa évite l'expulsion vers l'Algérie et pourra rester au pays

MARIE-FRANCE LÉGER

PORTE-ÉTENDARD des sans-papiers algériens, la famille Bourouisa-Seddiki, qui s'était réfugiée dans une église pour échapper à l'expulsion, vient de gagner la bataille pour rester au pays. Le gouvernement du Québec l'a en effet sélectionnée comme immigrante en attendant les formalités finales par le gouvernement fédéral.

« On est acceptés. Avant, la seule direction qu'on avait, c'était la déportation. Aujourd'hui, la direction qu'on a, c'est d'avoir des papiers », a expliqué hier à *La Presse* un Mo-

hamed Bourouisa très heureux de la tournure des événements. On se rappellera que sa femme, Yakout Seddiki, leur fils de 2 ans, Ahmed et lui-même, avaient trouvé refuge à l'église Union United de Saint-Henri au mois d'octobre dernier plutôt que de se présenter à Immigration Canada pour leur renvoi.

La petite famille a crié à l'injustice, affirmant craindre pour sa sécurité si elle devait rentrer en Algérie. Pour elle, et pour le millier d'Algériens sans statut vivant pour la plupart au Québec, le ministre Denis Coderre a formulé à l'automne un accord avec le gouvernement du Québec pour

leur permettre exceptionnellement de rester sur le territoire canadien, le temps qu'on examine toute nouvelle demande.

Aujourd'hui, la famille Bourouisa peut crier victoire car Québec a finalement jugé que les efforts déployés ont montré une volonté réelle d'intégration. Il reste aux heureux élus à passer par le processus fédéral impliquant notamment les examens de santé et l'enquête de sécurité.

Les Bourouisa-Seddiki, qui ont depuis repris une vie normale, ont trouvé un parrain en la personne du frère de Mme Seddiki, une condition imposée par Québec pour

leur permettre de rester ici. Mourad travaille comme chauffeur de taxi pour le transport adapté. Sa femme, qui est éducatrice en garderie, va donner naissance à leur deuxième enfant dans un mois.

Mourad et Yakout faisaient partie des quelque 300 Algériens de Montréal qui n'avaient pas obtenu le statut de réfugié une première fois, mais qui étaient protégés du renvoi grâce au moratoire imposé par le gouvernement fédéral à cause du climat de violence généralisée qui sévissait dans leur pays d'origine. Mais le moratoire a été levé en avril et les expulsions ont commencé à l'été 2002.

Deux conseillers de Vision Montréal à l'ADQ

KARIM BENESSAIEH

SUIVANT L'EXEMPLE de Pierre Bourque, deux piliers de Vision Montréal annonceront aujourd'hui leur intention de représenter l'Action démocratique du Québec aux prochaines élections.

Après quelques semaines de ce qu'ils qualifiaient de « réflexion », Denise Larouche, conseillère du Vieux-Rosemont, et Paolo Tamburello, conseiller de Saint-Michel, confirmeront leur passage à l'ADQ. Mme Larouche, actuellement présidente de l'arrondissement de Rosemont/Petite-Patrie, briguera les suffrages dans la circonscription provinciale de Rosemont. Son assemblée d'investiture — en fait, sa « confirmation comme candidate adéquate », selon le communiqué du parti — aura lieu demain soir au 2953, rue Bélanger Est. Élu pour la première fois en 1998 sous la bannière de Vision Montréal, elle s'occupait des dossiers de la culture, du patrimoine et des communautés culturelles.

Paolo Tamburello, lui, annoncera ce matin qu'il représentera l'ADQ dans la circonscription de Viau. La date de tenue de son assemblée

d'investiture devrait être déterminée d'ici quelques jours, indique-t-on à la permanence montréalaise du parti. Le conseiller Tamburello, qui est président de l'arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension, est un membre de la première heure de Vision Montréal, ayant été élu dès 1994. Il s'est notamment occupé des dossiers des parcs, jardins et espaces verts au comité exécutif de la Ville de Montréal.

La bonne nouvelle pour Vision Montréal, c'est que l'hémorragie est vraisemblablement stoppée. Les responsables du parti craignaient que, dans la foulée du départ de Pierre Bourque, une demi-douzaine de conseillers de l'opposition ne lui emboîtent le pas et aillent en politique provinciale. Jusqu'à maintenant, seuls M. Tamburello et Mme Larouche ont fait ce pas et ils seront probablement les derniers. Deux conseillers ouvertement en réflexion, Jean-François Plante et Mary Deros, ont annoncé au début du mois qu'ils restaient à Vision Montréal. Deux autres conseillers, Luc Larivée et Ivon Le Duc, ont quitté le parti et siègent comme indépendants.

Quant au conseiller de Plateau-Mont-Royal, Nicolas Tétrault, on ignore s'il ira au Parti qué-

bécois ou s'il traversera la salle du conseil pour se joindre au parti du maire, l'Union des citoyens de l'Île de Montréal. Manifestement isolé au sein de Vision Montréal, il a perdu lundi dernier son poste de membre de la commission de la présidence.

Bien qu'il se soit agi d'un secret de Polichinelle, les conseillers Tamburello et Larouche refusaient depuis quelques semaines de confirmer leur passage à l'ADQ. Même hier, alors qu'on confirmait du côté de l'ADQ la teneur des annonces prévues aujourd'hui, ils se sont refusés à tout commentaire.

Comme le fait Pierre Bourque, les deux transfuges continueront d'occuper leur poste de conseiller jusqu'aux prochaines élections provinciales. Selon la Charte de la Ville, rien ne les empêche de le faire. Mais comme M. Bourque, qui a dû renoncer à son poste de chef de l'opposition, leur statut de président d'arrondissement pourrait être remis en question. À Vision Montréal, on refusait hier d'indiquer quelle sera l'attitude du parti à cet égard. « Nous ne ferons pas d'annonce tant qu'il n'y aura rien d'officiel », a précisé Cécile Gladel, porte-parole.

MAINTENANT AU PALAIS DES CONGRÈS

EXPOGOLF 2003 7, 8, 9 MARS

La Presse

Un nouveau salon de golf plus vivant que jamais!

RDS

COORS LIGHT

GOLF Le mensuel qui va plus loin

MAXI golf

GOLF

MONTRÉAL'S 12 WATCH CTV

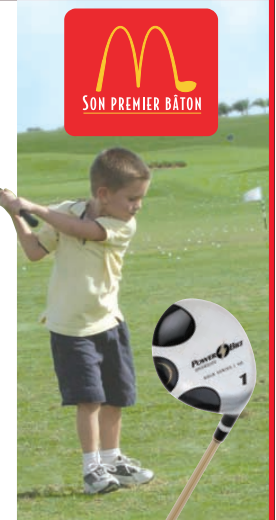
MCDO LANCE VOTRE PETIT PRO

SON PREMIER BÂTON

L'ExpoGolf - La Presse a pensé à la relève! Sont donc les bienvenus tous les enfants de 6 à 12 ans accompagnés d'un adulte. Et pour rendre leur participation inoubliable, les 1 000 premiers jeunes à se présenter recevront chacun un bâton de golf de marque Powerbilt.

POWERBILT Depuis 1918

Venez donc avec toute la famille à l'aire d'exercice McDonald's. Vous verrez, le golf c'est pour tout le monde!



SANTÉ

Les chiropraticiens en appellent du jugement de la Cour supérieure

Le Soleil

LES CHIROPRACTIENS sont déterminés. Ils en appelleront du jugement de la Cour supérieure, rendu public cette semaine, qui leur interdit d'établir un diagnostic et de commander des analyses de laboratoire pour leurs clients.

Cela fait 30 ans que les chiropraticiens utilisent ces tests, a déclaré hier le Dr Richard Giguère, président de l'Association des chiropraticiens du Québec. Leur formation leur permet de les lire et de les analyser, a-t-il ajouté, mais il leur est maintenant interdit de les prescrire. À la limite, cela peut menacer la sécurité des patients qui consultent, selon lui, puisque le chiropraticien n'aura pas les données pour les référer au besoin à un spécialiste.

Le chiropraticien demeure convaincu que ni la loi médicale ni la loi 90 (qui définit un partage de compétences entre plusieurs professions de la santé) ne réservent ces analyses au corps médical. Un avis qui partage le Dr Normand Danis, président de l'Ordre des chiropraticiens. « Nous serions bien seuls en Amérique du Nord à ne pouvoir établir un diagnostic. » Et d'ajouter, indigné : « Cette décision de justice apporte de la confusion plutôt qu'un éclairage ».

De son côté, le président du Collège des médecins, le Dr Yves Lamontagne, psychiatre, a indiqué en entrevue que le jugement de la

Cour supérieure précise que les analyses biomédicales font bel et bien partie du champ de compétence des médecins.

Le spécialiste souligne que ce n'est pas le Collège des médecins qui a amené les chiropraticiens en cour pour faire trancher cette question, mais bien l'Office des professions du Québec. Le Collège a seulement été appelé à témoigner dans cette cause. « Ce n'est donc pas une chasse aux sorcières (lancée par les médecins contre les chiropraticiens), ni un truc corporatiste ou une question d'argent. » Il manque 2000 médecins au Québec, « si on était capable d'en passer (des patients) à d'autres (professionnels), on le ferait ».

Et le Dr Lamontagne d'ajouter : « La refonte de la loi des professions en a amené certains à vouloir ratisser plus large. J'ai déjà vu une pub où un chiropraticien annonçait qu'il pouvait guérir la schizophrénie. S'ils peuvent le faire, qu'ils en apportent les preuves scientifiques, on ferme des hôpitaux et on leur envoie ces clients. » Mais ces preuves scientifiques, avec groupe contrôle et groupe placebo, n'existent pas. Ni pour les maladies mentales ni pour le diabète ou d'autres pathologies que les chiropraticiens se targuent de guérir, a-t-il assuré.

Le seul frein à la délégation de tâches, c'est la protection du malade.

PROCÈS POUR MEURTRE D'UNE FILLETTE

La femme de l'accusé à sa défense

CHRISTIANE DESJARDINS

UNE ÉPOUSE légitime, une maîtresse, un enfant avec la première, deux avec la seconde, qui en avait déjà deux, trois petites victimes en bas âge parmi ceux-là, une nombreuse parenté dont chaque membre porte plusieurs prénoms, un mariage blanc avec une cousine pour immigrer au Québec, des témoignages qui ne concordent pas, ou trop parfois, et le créole à travers tout ça. Pas facile de s'y retrouver dans le procès d'un Montréalais de 36 ans accusé du meurtre non prémédité d'une fillette de 2 ans et demi, de tentative de meurtre sur un bébé de 10 mois, et de voies de fait ayant causé des lésions à une bambine de 5 ans.

Il fallait avoir l'attention bien aiguë pour suivre le contre-interrogatoire qu'a conduit M^{re} Esthel Gravel, procureure de la Couronne, hier, avec la femme de l'accusé. Soutenant son mari contre vents et marées, la femme d'origine haïtienne, tout comme son mari, a répondu souvent aux questions par des réponses vagues et détournées. Tellement que l'observateur en est venu à se demander si la femme faisait exprès pour patiner, ou si c'était une connaissance insuffisante de la langue française qui en était responsable. La juge Lise Côté est d'ailleurs intervenue en demandant à M^{re} Gravel d'être plus précise dans ses questions.

Pour la deuxième journée consécutive, la femme a continué de répéter que son mari ne pouvait pas

avoir « fait ça », et que la mère des victimes (la maîtresse de son mari), était une « femme très très méchante », parce qu'elle avait mis son mari en prison. Elle soutient toujours qu'elle n'a appris l'existence de cette maîtresse, et le fait qu'il a fait deux enfants avec celle-ci, que le jour de l'arrestation de son mari, le 7 juillet 2001, environ une semaine après le drame. La femme a signalé qu'elle savait que son mari « aimait beaucoup les filles », parce que lorsqu'elle le fréquentait en Haïti, « il était comme ça ». Depuis qu'elle est venue le rejoindre au Québec, en 1997, elle se disait qu'il avait peut-être mûri. Elle pouvait avoir un doute qu'il sortait avec des filles, mais n'en était pas fermement convaincue.

Toujours selon le témoignage de l'épouse, le jour du drame, le 28 juin 2001, s'est déroulé de façon ordinaire en ce qui la concerne. Elle a mené son fils à la garderie vers 13h, elle est passée à la banque, puis elle est allée travailler comme d'habitude, pour commencer son quart de travail à 16h dans une usine. Elle jure ne pas être retournée chez elle cet après-midi là avant d'aller travailler, même si elle a dit le contraire lors de son témoignage à l'enquête préliminaire. Elle ne peut donc être la femme noire qui se trouvait dans son logis l'après-midi fatidique, et qui aurait dit à la fillette âgée de 5 ans de dire à sa mère qu'Étienne (nom fictif du mari pour respecter une ordonnance de non-publication) avait fait du mal à ses petites sœurs.

Elle nie aussi être la mystérieuse Chantal, une femme à l'accusé haïtien qui a téléphoné la maîtresse, le soir du 28 juin, pour s'enquérir de la santé des enfants. L'afficheur du téléphone de la maîtresse prouve qu'un appel a été fait chez elle, un peu après 20h ce soir-là, à partir d'un téléphone public situé sur les lieux de travail de la femme de l'accusé. Justement, ce soir-là, l'épouse a demandé à son contremaître la permission de téléphoner. En revenant, elle a demandé de quitter son travail, ce qui lui fut accordé. Hier, l'épouse a nié avoir téléphoné à la maîtresse et soutient avoir quitté son travail parce que son partenaire habituel était malade et que son remplaçant ne travaillait pas bien.

Selon la théorie de la Couronne, dans l'après-midi du 28 juin 2001, Étienne est allé déposer sa maîtresse à l'hôpital Sainte-Justine, où elle avait un rendez-vous dans le cadre de sa quatrième grossesse, qu'il aurait ensuite amené les trois fillettes chez lui où il les auraient gravement battues et brassées. Il serait revenu chercher sa maîtresse à l'hôpital vers 18h30, avec les enfants à bord (qui semblaient dormir), et a amené tout le monde chez sa maîtresse. Alors qu'il quittait le logement, la maîtresse aurait constaté le triste état de ses enfants.

De son côté, Étienne affirme qu'il est revenu chercher sa maîtresse à l'hôpital vers 16h, et que c'est elle qui a brassé ses enfants en arrivant à la maison. Le procès devant jury se poursuit aujourd'hui.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

SAQ

APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : L 0210-523
Projet : Local commercial - SAQ Classique

La Société des alcools du Québec (SAQ) vous invite à lui offrir un local commercial clés en main, à :

LAC MÉGANTIC

Sur la rue Frontenac (route 161), entre la rivière Chaudière et la rue Milette ou sur la rue De La Gare, entre la rue Frontenac et la rue Graham.

La superficie du local devra être d'environ 297 mètres carrés (±3200 pieds carrés). Le local devra avoir pignon sur rue et préférentiellement sur un niveau. La répartition de la superficie totale demandée devra être de 60 % pour l'aire de vente et de 40 % pour l'aire d'entreposage et de service. Le local devra disposer de 10 places de stationnement adjacentes aux lieux loués et à l'usage exclusif de la SAQ. Les locaux devront être livrés le 1^{er} octobre 2003 et le bail débutera le 1^{er} novembre 2003. Le document d'appel d'offres original doit être rempli et retourné au plus tard le 10 avril 2003 à 14 h.

Vous pourriez vous procurer le document d'appel d'offres au coût de vingt-cinq dollars (25\$) la copie, au siège social de la SAQ situé au 905, avenue De Lorimier à Montréal ou en communiquant, à frais virés s'il y a lieu, au Service localisation et transactions immobilières, au (514) 873-6408.

Veuillez prendre note que les heures d'ouverture pour l'achat du document d'appel d'offres sont les suivantes :

Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues.

BANQUE LAURENTIENNE

AVIS D'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est par les présentes donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») se tiendra le **jeudi 20 mars 2003, à 9 heures**, au Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield, à Montréal (Québec), aux fins suivantes :

- 1) réception des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 et du rapport du vérificateur y afférent;
- 2) éléction des administrateurs pour la prochaine année;
- 3) nomination du vérificateur;
- 4) examen et, s'il est jugé à propos, adoption d'une résolution extraordinaire confirmant la modification du règlement XII des règlements généraux de la Banque concernant le montant global de la rémunération des administrateurs de la Banque;
- 5) examen et, s'il est jugé à propos, adoption des propositions d'un actionnaire;
- 6) examen de toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du conseil d'administration,
La secrétaire,
SUZANNE MASSON
Montréal (Québec), le 21 janvier 2003

Desjardins Fédération des caisses Desjardins du Québec

APPEL DE PROPOSITIONS NO 2003014

SÉLECTION DE FIRMES DE CONSULTATION INFORMATIQUE

CLÔTURE : LE 24 MARS 2003 11 H, HEURE LOCALE

La Fédération des caisses Desjardins du Québec est à la recherche de firmes de consultation informatique dont le mandat sera de présenter des candidats spécialisés en informatique et en gestion de projet. Cette sélection appuiera les besoins corporatifs de la Fédération, à Montréal et Lévis et au besoin pour les filiales du Mouvement Desjardins.

Les fournisseurs aspirants doivent prendre connaissance de l'information en consultant notre site informatique :

www.desjardins.com/appel

et par la suite expédier une demande par courrier accompagnée d'un chèque de 50 \$ à l'attention de :

Madame Lise Lapointe
Direction Approvisionnement
1, complexe Desjardins
27e étage, tour Sud
Montréal (Québec)
H5B 1B2

Référence : Consultation informatique

FUTURE SHOP

AVIS NOTRE CLIENTÈLE

Veuillez noter les erreurs suivantes dans notre circulaire du 26 février au 4 mars 2003 :

À la page 5, le Toshiba 2450-p40 (Web ID10026034) annoncé à 3 499,99 \$ vient avec un graveur DVD et non une unité combinée DVD / CD réinscriptible tel qu'indiqué.

À la page 11, le prix de l'appareil photo numérique Fuji finepix F601 (Code Web10013936) à 629,99 \$ épargne 20 \$ est erroné. Le prix annoncé devrait être 729,99 \$ épargne 20 \$.

Veuillez nous excuser de tout inconvénient que cela aurait pu causer à notre clientèle.

Département de publicité.

MISE AU POINT

Veuillez noter les corrections suivantes:

Dans notre cahier publicitaire **SEARS SOLDES DE BLANC** de 48 pages en vigueur du dimanche 23 février au samedi 1^{er} mars 2003 (CO031F503, CO031F303).

À la page 11, Rabais 40 \$. Service de 44 couverts Lagostina. Rég. Sears 127,99. Le service. Prix de solde: 87,99 \$.

Aurait dû se lire: Service de couverts Lagostina de 44 pièces Rég. Sears 127,99. Le service. Prix de solde: 87,99 \$.

À la page 47, il devrait être écrit: 20\$ de rabais sur scie à onglets à coupe droite Craftsman 10 po avec pieds. **Le prix ordinaire est de 199,99\$. Prix de solde: 179,99\$.**

À la page 25, Parc Euro Graco. **Le mauvais article est indiqué. L'article illustré est un parc Graco.**

À la page 41, Jeu de 27 forêts Craftsman. **L'illustration est incorrecte.**

Nous sommes sincèrement désolés de tout inconvénient que ses erreurs ont pu causer à nos clients.

SEARS

Ordre des ingénieurs du Québec

AVIS DE RADIATION

Conformément à l'article 180 du Code des professions, avis est donné par la présente que le 20 janvier 2003, le Comité de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec a déclaré coupable M. Andrzej Suhecki, ayant son domicile professionnel au 4853, Richmond Circle à Pierrefonds, province de Québec, des cinq infractions suivantes :

Chef 1 : Le ou vers le 9 avril 2000 à Montréal, district de Montréal, dans le cadre d'un mandat relatif à la construction du viaduc du Souvenir, l'ingénieur Andrzej Suhecki a contrevenu à l'article 3.02.04 du Code de déontologie des ingénieurs en présentant le plan SK-04 intitulé coffrage tablier, celui-ci étant incomplet;

Chef 2 : Le ou vers le 9 avril 2000 à Montréal, district de Montréal, dans le cadre d'un mandat relatif à la construction du viaduc du Souvenir, l'ingénieur Andrzej Suhecki a contrevenu à l'article 3.02.04 du Code de déontologie des ingénieurs en présentant le plan SK-05 intitulé coffrage pour entretoises, celui-ci étant incomplet;

Chef 3 : Le ou vers le 18 avril 2000 à Montréal, district de Montréal, dans le cadre d'un mandat relatif à la construction du viaduc du Souvenir, l'ingénieur Andrzej Suhecki a contrevenu à l'article 3.02.04 du Code de déontologie des ingénieurs en présentant le plan SK-10 intitulé construction d'un faux plancher, celui-ci étant incomplet;

Chef 4 : Le ou vers le 18 avril 2000 à Montréal, district de Montréal, dans le cadre d'un mandat relatif à la construction du viaduc du Souvenir, l'ingénieur Andrzej Suhecki a contrevenu à l'article 3.02.04 du Code de déontologie des ingénieurs en présentant le plan SK-11 intitulé attache temporaire des poutres, celui-ci étant incomplet;

Les chefs 5 à 9 ont été retirés en séance.

Chef 10 : Entre le 9 et le 21 avril 2000, ou vers ces dates, à Montréal, district de Montréal, dans le cadre d'un mandat relatif à la construction du viaduc du Souvenir, l'ingénieur Andrzej Suhecki a commis des infractions de nature à compromettre les conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne, contrevenant à l'article 2.01 du Code de déontologie des ingénieurs.

Le Comité de discipline a condamné M. Andrzej Suhecki à une amende de 1 000 \$ sur chacun des chefs 1, 2, 3 et 4, ainsi qu'aux déboursés du dossier.

Le Comité a également imposé à M. Suhecki une radiation de quatre mois sur le 10^e chef d'accusation. Cette décision étant exécutoire à compter de la signification de la décision à l'intimé et ce, nonobstant le délai d'appel, la radiation de M. Suhecki a débuté le 22 janvier 2003.

Montréal, ce 24 janvier 2003

Josée Le Tarte
Secrétaire du Comité de discipline

AÉROPORTS DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES PUBLIC SERVICE

Aéroports de Montréal émet un appel d'offres pour le projet suivant :

Titre du projet : Services d'agence de sécurité à l'Aéroport international de Montréal-Dorval et Mirabel

Dossier Numéro : ADM-3-9000

Lieu d'exécution : Aéroports internationaux de Montréal - Dorval et Mirabel

Garantie de soumission : **Dépôt de 20 000,00 \$**

Séance d'information : Une séance d'information obligatoire est prévue le mercredi **5 mars 2003** et les détails sont indiqués dans les documents d'appel d'offres

Date et heure de clôture pour dépôt des soumissions : Le jeudi 20 mars 2003 à 15 heures, heure locale

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus en version française seulement à compter du **jeudi 27 février 2003, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au vendredi**, sur remise d'un dépôt non remboursable de **50 \$**, toutes taxes incluses, en argent comptant, par chèque certifié ou par mandat-poste établi à l'ordre de **Aéroports de Montréal**, en se présentant à :

Aéroports de Montréal
Aéroport international de Montréal-Mirabel
Direction Approvisionnement
Centre des Services
12300, route Services A-1, bureau 216
Mirabel (Québec) J7N 1E8

Si un organisme de messagerie est utilisé pour prendre possession des documents, cet organisme doit avoir en main le dépôt non remboursable de 50 \$ et les coordonnées détaillées de la firme requérante.

Les soumissions cachetées devront être déposées et adressées à : **Aéroports de Montréal**, Aéroport international de Montréal-Mirabel, Direction Approvisionnement, Centre des Services, 12300 route Services A-1, bureau 216, Mirabel (Québec) J7N 1E8 et seront reçues jusqu'à la date et l'heure de clôture stipulées aux présentes.

Pour être prise en considération, la soumission doit être présentée sur les formulaires fournis par **Aéroports de Montréal**, accompagnée de la garantie de soumission et tout autre document requis tel que précisé aux documents d'appel d'offres, et déposée au plus tard à la date et à l'heure de clôture stipulées aux présentes.

Aéroports de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission ou offre reçue.

Pour renseignements : Raymond Labelle
Directeur Adjoint - Approvisionnement
Téléphone : (450) 476-5420
Télécopieur : (450) 476-5662
Courriel : raymond.labelle@admtl.com

AMT
Agence métropolitaine de transport

APPEL D'OFFRES

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES : PROLONGEMENT DE LA LIGNE 2 EST DU MÉTRO VERS LAVAL

LOT A23 - POMPES ET ÉQUIPEMENTS POUR POSTES D'ÉPUISEMENT

Date et heure limites de réception des offres : Le 27 mars 2003 à 11 h

Prix du document : 200 \$, toutes taxes incluses (paiement par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de l'Agence métropolitaine de transport; non remboursable).

N° d'appel d'offres : AMT-13-B5-007

Les documents d'appel d'offres sont en français et peuvent être obtenus ou consultés sur place à partir de 13 h 30 le 27 février 2003, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant :

Agence métropolitaine de transport
500, Place d'Armes, 25e étage
Montréal, Québec H2Y 2W2

Pour renseignements :
Jean-François Demers, ing., chargé de l'approvisionnement du projet, (514) 287-2464, poste 4716

L'objet du présent appel d'offres consiste en la réalisation des travaux de conception, de fabrication et de livraison de pompes submersibles, d'équipements connexes ainsi que de leurs composants pour neuf (9) postes d'épuiement ainsi qu'en la fourniture de l'assistance technique et de la documentation requise selon les exigences contractuelles. Pour plus d'information sur l'étendue des travaux, voir le site Internet de l'AMT à l'adresse: www.amt.qc.ca/corpo/Appro/appro.asp

Garantie de soumission :
Cautionnement de soumission (10% du prix total offert), chèque certifié ou lettre de garantie bancaire (5% du prix total offert).

Seules les personnes, sociétés ou compagnies qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté les documents d'appel d'offres directement de l'Agence métropolitaine de transport peuvent présenter une offre. L'AMT n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Francesca Torasso
Directrice, Approvisionnement et Informatique

Plus que 3 jours pour s'inscrire au cégep

À Québec, on peut faire une demande d'admission par Internet, mais pas à Montréal

MARIE ALLARD

« Nous conseillons aux jeunes de ne pas s'inscrire au cégep, parce que ça nous fait trop d'ouvrage ! » Qu'on se rassure : le postier de Brossard qui a lancé cette boutade, mardi, à Étienne Mailhot, 17 ans, s'est tout de même fait un plaisir de lui vendre des timbres.

Si bien qu'à l'instar de 54 000 autres jeunes gens des environs, le futur cégépien a pu envoyer sa demande d'admission au Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) avant la date limite du 1^{er} mars. « Il ne me reste plus qu'à attendre la réponse », a dit Étienne, après avoir posté la précieuse enveloppe.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le SRAM ne croule pas encore sous les candidatures. « Nous n'avons reçu que 45 % du total de demandes d'admission que nous attendons », a indiqué, hier, Gaëtan Faucher, le directeur du SRAM, qui regroupe 30 cégeps.

Au Service régional d'admission au collégial de Québec (SRAQ), qui ne compte que 11 cégeps, on se félicitait d'avoir « déjà 6800 demandes reçues par Internet ». Eh oui : alors que les jeunes de la métropole en sont à lécher des timbres, ceux de la capitale cliquent de la souris...

Il reste que selon M. Faucher, la cause principale du manque d'empressement des Montréalais n'est pas leur paresse, mais celle de



Photo RÉMI LEMÉE, La Presse

Étienne Mailhot, 17 ans, a rempli le formulaire de demande d'admission au cégep. « Je travaille dans une usine, et je ne veux pas y rester toute ma vie ! » a-t-il indiqué.

leurs... écoles secondaires. Pour tenter l'aventure du cégep, il faut, en effet, avoir en main une copie du bulletin de la deuxième étape de l'année scolaire en cours. Or, plusieurs établissements ne délivrent ces relevés de notes qu'à la fin du mois de février. « Comme 70 % des candidats arrivent direc-

tement du secondaire, ça paraît », a fait valoir M. Faucher.

Étienne, quant à lui, a obtenu son diplôme d'études secondaires l'an dernier. « J'ai retardé mon inscription au cégep pour compléter des cours de maths, de chimie et de physique, a-t-il expliqué. J'ai cependant découvert que ce n'était

pas pour moi, les sciences ! »

Si bien que le jeune homme s'est mis à bosser. « Je travaille dans une station-service et dans une usine de pâtisserie. Je n'ai pas vraiment lâché l'école, j'attends le prochain train... » Avec un peu de chance, sa destination sera le cégep Édouard-Montpetit, « parce que

c'est près de chez moi », a-t-il fait valoir. « La proximité est le premier critère de sélection d'un collège », a confirmé M. Faucher.

Reste ensuite à choisir un programme, arts et lettres dans le cas d'Étienne, qui se dit « intéressé par le cinéma ». Croit-il être admis aisément ? « Comme c'est offert dans plusieurs autres cégeps, j'imagine que les exigences ne sont pas trop élevées », a-t-il répondu.

Sa mère, Louise Chouinard, s'est dite heureuse du choix de fiston. « Tout ce que l'on espère, c'est qu'il finisse ce qu'il entreprend, a-t-elle indiqué. Aujourd'hui, avec un secondaire 5, on travaille dans une usine toute sa vie. On a bien dit à Étienne qu'on désirait autre chose pour lui. »

Advenant un refus, il est toujours possible de se rabattre sur autre chose au second, voire au troisième tour. Ou encore d'opter pour un cégep privé, ces établissements ne faisant pas partie du SRAM.

À Brébeuf, environ 750 places sont disponibles, selon Jacques Lemaire, le directeur adjoint aux études. « Il vous suffit de compléter la présente demande en ligne et d'avoir en main une carte de crédit Visa ou MasterCard afin d'acquitter les frais de demande d'admission de 50 \$ », dit le site Internet du collège. Autre avantage : les bons dossiers sont toujours examinés, même si le 1^{er} mars est passé.

Le SRAM est quant à lui moins flexible... « Nous accepterons toutefois les demandes postées le samedi 1^{er} mars », a indiqué M. Faucher.

Voilà qui va décourager bien des postiers. Un truc pour les amadouer : dites-leur que vous comptez étudier en lettres. Le postier de Brossard en a été ravi...

EN BREF

Contre la compétition entre les cégeps

LA FÉDÉRATION étudiante collégiale du Québec (FECQ) déplore le fait que les cégeps de la province courtisent les futurs collégiens par l'entremise de campagnes de publicité. « De 60 000 \$ à 80 000 \$ sont dépensés par chacun des collèges pour ces campagnes, a indiqué hier Clémence Fautoux-Lefebvre, présidente de la FECQ. Nous dénonçons cette concurrence qui ne fait qu'exacerber l'exode des jeunes des régions vers les villes. »

« Le collège n'est pas une école de quartier, a rétorqué Gaëtan Boucher, président de la Fédération des cégeps. Nous sommes dans un marché libre, si bien qu'il est normal que les étudiants puissent sélectionner le cégep de leur choix. »

M. Boucher estime, par ailleurs, qu'un maximum de 20 000 \$ à 25 000 \$ est consacré aux campagnes promotionnelles, et ce, dans les établissements les plus importants seulement. « Les collèges font ce que j'appelle de la publicité entre guillemets, a-t-il fait valoir. Ils publient des guides, organisent des journées portes ouvertes ou placent quelques annonces. C'est très loin de ce que font les universités. »

Panne d'électricité par -20

PRÈS DE 10 000 abonnés d'Hydro-Québec de la région de Beloeil—Mont-Saint-Hilaire, en Montérégie, ont été privés d'électricité, en pleine heure de pointe hier matin, alors que le mercure oscillait dans les -20 Celsius. La panne électrique signalée à 7h15 a aussi touché les municipalités avoisinantes, dont Otterburn Park, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Mathias. Un porte-parole d'Hydro-Québec a indiqué à *La Presse* que la panne dont l'origine est inconnue a touché une dizaine de circuits du poste Rouville, à Mont-Saint-Hilaire. Le courant a été rétabli circuit par circuit, entre 8h et 10h30 hier matin, avant que tous les usagers soient réalimentés en électricité.

Grève dans les centres d'hébergement pour femmes

DEMAIN, LES travailleurs des centres d'hébergement et des maisons d'aide pour femmes victimes de violence conjugale déclencheront une grève générale de 24 heures dans tout le Québec. Mécontents de l'attitude de « laisser-aller » du gouvernement péquiste face à leur demande d'aide financière, ils insistent sur le caractère urgent de la situation et demandent 31 millions afin de doubler leur budget annuel.

Poursuite de 5,7 millions contre Radio-Canada

LA SOCIÉTÉ de développement international de loterie S.D.I.L. vient d'intenter une poursuite de 5,7 millions contre Radio-Canada et la journaliste Françoise Stanton, pour un reportage diffusé dans le cadre de l'émission *La Facture*, le 20 novembre 2001. SDIL soutient que ce reportage qui traitait de son projet d'implantation d'un système de loterie à Saint-Petersbourg, était *biaisé*, sensationnaliste, faux et mensonger sur plusieurs aspects. L'émission aurait eu pour effet de décourager les investisseurs, et d'entraîner la faillite de Expertise Technologies Innovation, manufacturier et fournisseur des terminaux nécessaires pour le projet, dont S.D.I.L. était le principal actionnaire. S.D.I.L. réclame 5,7 millions, qui constituent sa mise de

fonds dans E.T.I., peut-on lire dans les documents du palais de justice de Montréal.

Un médiateur à Concordia?

DANS UNE LETTRE envoyée hier au ministère de l'Éducation, l'Association des étudiants de Concordia (CSU) demande au ministre Sylvain Simard d'intervenir à titre de médiateur dans le conflit qui l'oppose à la direction de l'Université Concordia. Depuis les manifestations de septembre dernier, lors de la visite de l'ancien premier ministre d'Israël, Benjamin Netanyahu, les tensions sont vives entre l'administration et l'association d'étudiants et au sein même de la communauté étudiante. Le CSU espère qu'une médiation mènera à l'ouverture d'une enquête publique sur le racisme à Concordia.

Rejet des offres patronales au *Droit*

LES EMPLOYÉS de la salle de rédaction du quotidien *Le Droit* ont rejeté en bloc les dernières offres patronales et entendent accentuer dès maintenant les moyens de pression : grève de signatures, port du macaron, boycott des activités entourant le 90^e anniversaire du quotidien en mars, etc. Les syndiqués du *Droit*, dont la convention collective est échue depuis décembre 2001, disent mériter un rattrapage salarial parce qu'ils sont « nettement sous-payés » par rapport aux autres quotidiens de Gesca. Après cinq séances de négociations, c'est toujours l'impasse.

Incendie mortel à Trois-Rivières

LE FEU A FAIT une sixième victime en moins d'un an à Trois-Rivières. Olivette Bonenfant, une femme de 75 ans souffrant d'Alzheimer, a en effet péri hier matin dans l'incendie de son logement.

Ce sont des voisins qui ont fait appel aux pompiers vers 9h30 en constatant la présence de fumée dans l'immeuble à logements. À leur arrivée sur les lieux, les pompiers ont rapidement été informés par les locataires, déjà tous sortis, qu'une femme manquait à l'appel. Ils ont alors tenté de s'introduire dans le logement pour trouver la femme, mais en vain.

« Il y avait beaucoup de fumée et de flammes. Les pompiers n'ont pu faire des recherches à l'intérieur. En fait, il a fallu quatre tentatives aux pompiers avant de réussir à entrer et à localiser la dame mais il était trop tard pour celle-ci. Elle était dans le salon, tout près de la porte de sortie », a indiqué Carole Arbelot, agente aux relations publiques et communautaires.

Cet incendie, qui a nécessité une alerte générale, a d'ailleurs été d'une très grande violence. Très rapidement, le feu s'est propagé dans tout l'édifice, qui abritait cinq logements. Les quelque 50 policiers-pompiers dépêchés sur les lieux ont mis trois heures avant de maîtriser l'incendie. Non seulement ont-ils affronté un froid glacial, mais ils ont également dû composer avec un bâtiment vétuste, coincé entre deux autres immeubles. Les pompiers ont cependant été capables d'éviter la propagation des flammes aux deux immeubles voisins.

Une fois l'incendie maîtrisé, vers 12h30, des enquêteurs et le service d'identité judiciaire se sont rendus sur place pour inspecter les décombres. En fin de journée, la cause exacte de l'incendie était encore inconnue. Le capitaine Michel Parent, responsable de la division des incendies, était cependant en mesure de révéler que les flammes ont a bel et bien pris naissance dans le logement de la victime.

UNIVERSITÉS

Baisse de l'aide aux étudiants inscrits à 4 cours

MARIE ALLARD

Un étudiant inscrit à quatre cours universitaires reçoit moins d'argent de l'Aide financière aux études (AFE) cette année que l'an dernier, ont dénoncé hier l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) et la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, section Québec (FCEE-Q). Dans le cas d'un étudiant marié, inscrit en sciences humaines à l'UQAM, la différence frôle les 200 \$, d'après les deux associations.

Auparavant, tous les étudiants inscrits à quatre ou cinq cours — soit 12 ou 15 crédits — étaient « réputés poursuivre à temps plein un programme d'études ». Ils recevaient, en conséquence, la même somme pour payer leurs droits de scolarité. Depuis le 31 juillet, cependant, l'aide financière est « prise en compte à proportion du temps où l'étudiant est aux études », selon la Gazette officielle du Québec.

« Évidemment, s'inscrire à cinq cours coûte plus cher qu'en prendre quatre, a reconnu Marie-Michèle Whitlock, porte-parole de l'ASSE. Il reste que le gouvernement aurait pu ne pas niveler par le bas, et faire des consultations avant d'agir. »

« L'aide financière est désormais versée en fonction du coût réel des études, et non plus à partir d'une moyenne », a indiqué Nicolas Girard, attaché de presse du ministre de l'Éducation. La démarche s'est faite « dans une grande transparence », selon lui, en consultant la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).

Nicolas Brisson, président de la FEUQ, le reconnaît. « En contrepartie, nous avons cependant convaincu le gouvernement de reconnaître les frais afférents facturés par les universités comme des dépenses, a-t-il fait valoir. Il se peut que quelques-uns soient perdants, mais dans l'ensemble, il s'agit d'un gain. »

EN VERTU D'UNE LOI ADOPTÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

le Conseil scolaire de l'île de Montréal

deviendra, le 28 février 2003, le

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

et conservera ses principales responsabilités :

- imposer, percevoir et répartir la taxe scolaire
- répartir les allocations dévolues à l'éducation en milieu défavorisés et développer les critères et les outils nécessaires
- assurer le financement des commissions scolaires
- offrir des services techniques, administratifs et juridiques aux commissions scolaires

Le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal toujours partenaire de la réussite de tous les élèves



100 Immobilier

240 Marché aux puces

300 Offres d'emploi

Véhicules automobiles

500

186 BUREAUX À LOUER

2 CAUSEUSES cuir beige

LIT d'enfant (99 po) Morigeau

POËLE / FRIGO, lav. / séc.,

REPRÉSENTANT(E) SERVICE À LA CLIENTÈLE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

188 MAGASINS À LOUER

COMMUNE, bureau, lit simple

MOBILIER s/manger, étable

320 IMMOBILIER

328 INDUSTRIE DU VÊTEMENT

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

200 Marchandises et services

220 Animaux

270 THÉRAPEUTIQUES MASSOTHÉRAPIE

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

203 AUDIOVISUEL

ACHAT À RÉSERVER: BICHON MALAIS, caniches, Shih-Tzu, Yorkshire, 450-434-5638

ATTENTION 408'h Centre

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

205 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

VENTE DE SOUBASSEMENT

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

207 ÉQUIPEMENTS, ARTICLES MAISON

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

211 COLLECTIONS

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

212 ANTIQUITÉS, ŒUVRES D'ART

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

214 LIVRES

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

214 LIVRES

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

214 LIVRES

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

214 LIVRES

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

214 LIVRES

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

214 LIVRES

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

214 LIVRES

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

214 LIVRES

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

214 LIVRES

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES

214 LIVRES

CHAT Persan blanc, petit caniche blanc, 75 \$ chaque, 450-670-504

CLINIQUE SELECT

322 HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

328 IMMOBILIER

331 ENTRETIEN, SÉCURITÉ, CONCIERGE

511 CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES

550 AUTOMOBILES

550 AUTOMOBILES



Décès, prières, remerciements

900 Petites annonces
cyberpresse.ca/necrologie

INDEX DES DÉCÈS

- ARSENAULT, Thérèse
Montréal
- BEDROSSIAN (Jarabedian), Élise
- BOILEAU, Yves
Montréal
- BRUNELLE (Côté) Augustine
Brossard
- CARDINAL, Maurice
Mont St-Hilaire
- GAGNON, Paul-Ernest
McMasterville
- GAUVREAU, Louise
(née Laurendeau)
Montréal
- GIROUX, Edouard
- HUBERT-GAGNON, Lucette
- JOYAL, Normand
St-Lambert
- LABINE-GODIN, Nolia
- LACOURSÈRE, Jacques C.R.
Trois-Rivières
- LAROSE, Hervé
St-Bruno
- LAVIGNE, Claude
- LEFORT YELLE, Thérèse
St-Urbain-Premier
- PELLETIER PRÉZEAU, Gisèle
Montréal
- PUPIL (née Martinuzzi), Noemi
Montréal
- RABOT, Philippe
Montréal
- SYLVAIN, Roméo
Laval
- TREMBLAY, Père Paul-Emile
Montréal

N'oubliez pas de commander votre signet
cyberpresse.ca/necrologie

DÉCÈS

ARSENAULT, Thérèse
À Montréal, le 23 février 2003, est décédée Thérèse Arsenault, fille de feu Charles Arsenault et de feu Jeannette Leduc. Elle laisse des cousins et cousines des familles Arsenault et Coallier et plusieurs amis(es). Elle était pensionnée de la compagnie London Life où elle a fait une longue et fructueuse carrière. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourgrie
816, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent
www.urgelbourgrie.com

Une liturgie de la parole en présence des cendres aura lieu le samedi 8 mars à 14 h, en la chapelle du complexe. Le salon sera ouvert dès 13 h 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDROSSIAN (née Jarabedian), Élise

Le 23 février 2003, est décédée à l'âge de 87 ans, Mme Élise Bedrossian, née Jarabedian. Elle laisse dans le deuil ses enfants, le Dr Adèle Adjami et de Dr Roupen Bedrossian (Annie), ses petits-enfants (Carl, Souren, Taline, Nadine et Edward), ainsi que parents et amis. Une séance de prières aura lieu à l'Église Arménienne Sourg Hagop, le vendredi 28 février 2003 de 19 h à 21 h. Les funérailles auront lieu le samedi 1er mars 2003 à 11 h à l'Église Arménienne Sourg Hagop située au 3401, rue Olivar-Asselin à Montréal. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation de l'hôpital Sainte-Justine (département d'oncologie) seraient appréciés.

Salon funéraire Komitas inc.
(514) 331-0400

BOILEAU, Yves

1922-2003
À l'Institut de neurologie de Montréal le 21 février 2003 à l'âge de 80 ans est décédé M. Yves Boileau, époux de feu Estelle Montplaisir. Il laisse dans le deuil son fils M. André Boileau (Louise Lacasse), ses deux petites-filles Isabelle et Caroline ainsi que plusieurs autres parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourgrie
167, boul. Ste-Rose, Ste-Rose, Laval
www.urgelbourgrie.com

le vendredi, 28 février à compter de 12 h suivi d'une cérémonie religieuse à 14 h en l'église Ste-Rose de Lima, 219, boul. Ste-Rose à Laval. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Vous pouvez témoigner de notre sympathie par l'envoi de dons à la Société d'Arthrite.



CARDINAL, Maurice
1916-2003

À Mont St-Hilaire, le 22 février 2003, à l'âge de 86 ans, est décédé monsieur Maurice Cardinal, époux de feu madame Léonne Choquette. Il laisse dans le deuil ses enfants, Jacqueline (Guy Beauchemin), Raymond (Carole St-Onge), Gilles (Johanne Quintal), ses petits-enfants, Serge, Patrice, Frédéric, Sébastien, Alex et Stéphanie, ses beaux-frères et belles-sœurs, ses neveux et nièces et autres parents et amis. Il sera exposé au:

Salon funéraire Maurice Demers
234, chemin des Patriotes Nord
Mont St-Hilaire

le samedi 1er mars, dès 9 heures. Les funérailles suivront en l'église de St-Hilaire à 11 heures. Des dons à la Société Alzheimer Rive-Sud seraient appréciés.

GAGNON, Paul-Ernest

1921-2003
À la Maison Victor-Gadbois, le 22 février 2003, à l'âge de 82 ans, est décédé monsieur Paul-Ernest Gagnon, époux en premières noces de feu madame Yvette Paradis et en deuxième noces de madame Jeannine Trudel. Il laisse dans le deuil ses enfants: Suzanne (André Beaudoin), Gilles (Denise Charest), Claire (Alain Rancourt), sa belle-fille Christiane Dufour (Pierre Benoît), ses cinq petites-filles: Isabelle, Estelle, Laurence, Amélie, Béatrice, ses deux sœurs: Jacqueline et Yvette, ses beaux-frères et belles-sœurs, ses neveux et nièces et autres parents et amis. La famille recevra les condoléances le samedi 1er mars 2003 dès 10 h en l'église Ste-Maria Goretti, 360, boul. Laurier, Beloeil. Les funérailles suivront à 11 h. Des dons à la Maison Victor-Gadbois seraient appréciés.

Direction funéraire Maurice Demers



GAUVREAU, Louise (née Laurendeau)

À Montréal, le 22 février 2003, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme Louise Gauvreau née Laurendeau, épouse en premières noces de feu Brigadier général Guy Gauvreau et en secondes noces de feu l'honorable juge Jacques Vadboncoeur. Elle laisse dans le deuil ses enfants Suzanne (Jean Desmarais), Paule (Claude Dupont), feu Guy Gauvreau Jr, Robert (Josée Vincent), Marie (Don LeRoy) et Louise (Sylvia Morley) ainsi que ses petits-enfants Pierre, Eric, Marc, Michel, Francis, Antoine, Frédérique, Guillaume, Jason et Jonathan LeRoy. Elle laisse également ses sœurs feu Marcelle Suzanne, Raymonde, Thérèse et ses frères Bernard, Pierre et Jean, ses beaux-frères, belles-sœurs, de nombreux neveux et nièces, parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
1111, ave. Laurier Ouest, Outremont
(514) 270-3112

le vendredi 28 février de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h. Les funérailles auront lieu le samedi 1er mars à 11 h en l'église St-Viateur d'Outremont, ave. Laurier Ouest angle Bloomfield. La famille vous accueillera samedi dès 10 h à l'église St-Viateur d'Outremont. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation de l'hôpital Ste-Justine seraient appréciés.



HUBERT-GAGNON, Lucette
1915-2003

Paisiblement à l'hôpital Sacré-Coeur de Montréal, entourée de sa famille, le 25 février 2003, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme Lucette Gagnon, épouse de feu Joseph-Albert Hubert. Elle laisse dans le deuil ses enfants feu Pierre, Lyse (Emie), Nicole (Jacques), Guy (Huguette), feu Thérèse, feu André et Yves (Chantal), ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, sa soeur Jeannette, son beau-frère Joseph-Jacques Hubert, de nombreux neveux et nièces et autres parents et amis. Elle sera exposée au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
2159, boul. St-Martin Est, Duvernay, Laval
514-270-3112

le jeudi 27 février de 19 h à 22 h et le vendredi 28 février de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Une réunion de prières aura lieu en la chapelle du complexe le samedi 1er mars à 11 h, suivie de l'inhumation au cimetière Repos St-François. Samedi ouvert dès 9 h. Des dons à la Fondation de l'hôpital Sacré-Coeur seraient appréciés.

JOYAL, Normand

À St-Lambert, le 19 février 2003, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Normand Joyal, fil de M. Yvon Joyal et de Mme Colombe Cadieux.

Il laisse dans le deuil sa mère, ses enfants: Véronique et Mathieu, sa soeur Renée (Michel Pharan), son frère Jean (Viviane Leblanc) et deux neveux Simon et Julien. La famille a choisi de célébrer une cérémonie commémorative dans la plus stricte intimité.

LABINE-GODIN, Nolia

À l'hôpital général de Hawkesbury, le 25 février 2003, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Nolia Godin, épouse de feu Philippe Labine.

Elle laisse dans le deuil sa fille Françoise Godin, son fils Benoit (Suzanne), ses petits-enfants Gabrielle et Vincent, sa soeur Gisèle Lemieux, son frère Léon Godin (Maria), de nombreux neveux et nièces et cousins.

Le service funéraire sera célébré le samedi 1er mars 2003, à 11 heures, en l'église de Scotstown. Nous remercions sincèrement l'équipe de soins de l'hôpital général de Hawkesbury. Direction:

F. Aubry & Fils inc.
Rigaud



LACOURSÈRE, L'Honorable Jacques C.R.

À Trois-Rivières, le 24 février 2003, est décédé à l'âge de 83 ans, l'honorable Jacques Lacoursière, C.R., juge retraité de la Cour Supérieure, époux en premières noces de feu Lise Lazard et en secondes noces de Suzanne Milette, demeurant à Trois-Rivières.

La famille accueillera parents et ami(e)s au

Centre funéraire Rousseau
445, des Volontaires, Trois-Rivières

vendredi de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, samedi, jour des funérailles, à partir de 9 h. Les funérailles auront lieu le samedi 1er mars 2003, en la Cathédrale de Trois-Rivières (362 Bonaventure) à 11 h. L'inhumation aura lieu au cimetière St-Louis de Trois-Rivières.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse Suzannette Milette, ses enfants: Suzanne Lacoursière, Me Jacques Lacoursière (Danielle Toupin), Me Jean-François Lacoursière (Anne-Marie Sauvageau), ses petits-enfants: Marie-Eve, Anne-Sophie et Jean-Philippe Bernard (ainsi que leur père Dr Jean Bernard), Catherine, Geneviève et Véronique Lacoursière; les enfants de son épouse: François Pierre Laberge (Lynda Miller), Jean Michel Laberge; son frère, sa soeur, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Paul Lacoursière (Madeleine Serré), Sr Madeleine Lacoursière s.b. N-D d'Afrique, Hélène St-Cyr (feu Pierre Lacoursière), Pierrette Lazard (feu Ralph Perreault), Roger Lazard (feu Mariette Lizé), Francine Lazard (Richard A. Ayling), Dr Rosaire Milette (Alice Biron), Monique Gravel (feu Roland Milette), Monique Milette (feu Jacques Cloutier), Bernard Milette (Louise Taton), Jean-Paul Milette (Chantal Seigneur), Jacques Milette (Micheline Chalifour), Guy Milette (Pauline Fortin), Claude Milette (Henri Filion), Serge Milette (Carole Masson); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.

Toutes marques de sympathie peuvent se traduire par des dons à la fondation de votre choix.

Renseignements: 1-800-246-6225
Télécopieur: 1-819-374-6227
condoleances@centrouseau.com



LAROSE, Hervé

À St-Bruno le 22 février 2003 à l'âge de 85 ans est décédé M. Hervé Larose, époux de Jacqueline Poupard. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants, Lise (André Hart), Gilles (feu Louise Maisonneuve), France et Marc (Louise St-Onge), ses petits-enfants, Maud, Vincent, Hervé, David, Carl, Benoit et Charlotte, son arrière-petite-fille Audrey, sa soeur Marcelle, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. La famille recevra les condoléances au:

Complexe funéraire Urgel Bourgrie
1559, Montarville, St-Bruno
www.urgelbourgrie.com

Les funérailles auront lieu le samedi 1er mars à 13 h en l'église St-Bruno de Montarville. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Heures des visites: samedi à compter de 11 h.



LAVIGNE, Claude
1934-2003

Claude avec sa dernière maladie a trouvé l'occasion de sculpter une dernière oeuvre devant nous: La voie de son départ. Le 26 février 2003, est décédé M. Claude Lavigne, fils de feu Donat Lavigne et de feu Régina Larose. Il laisse dans le deuil sa compagne et épouse Liliane (Lili) Bélanger, ses enfants Danièle (Bernard), Marc-André (Judith), Michel (Johann), leur mère Louise, ses petits-enfants Éric, Annie, Marie-Andrée, Marc-Antoine, David et Laurent, ses beaux-enfants Denis Verrette (Amina), Josée (Thomas) et leurs enfants Sarena, Shaun et Shaya. Il laisse également dans le deuil ses sœurs bien-aimées Cécile, Jeanette, Simone, ses parents et amis(es). Exposé vendredi à 14 heures au

Complexe funéraire Goyer Itée
57, rue Turgeon, Ste-Thérèse

Une réunion de prières aura lieu le samedi 1er mars 2003 à 11 h, dans la chapelle du salon. Heures des visites: vendredi de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, samedi dès 9 h. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation de la Cité de la Santé seraient appréciés.



LEFORT YELLE, Thérèse
1933-2003

À St-Urbain-Premier, le 15 février 2003, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Thérèse Lefort, épouse de M. Jean-Paul Yelle. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Sylvain (Claudette Côté), Jacinthe (Bernard Mallet) et Maryse, ses six petites-filles, ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces.

La famille recevra les condoléances à l'église St-Urbain-Premier à compter de 12 h (midi) le samedi 1er mars. Les funérailles en présence des cendres suivront à 13 h 30. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation du centre hospitalier Anna-Laberge pour les soins palliatifs ou à la Fabrique de St-Urbain-Premier seraient appréciés. Direction

Résidence funéraire Michel Thériault inc.
4, rue Vervais, Mercier



PELLETIER PRÉZEAU, Gisèle
1928-2003

À la Cité de la Santé de Laval, le 24 février 2003, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Gisèle Prézeau, épouse depuis 53 ans de M. Lucien Pelletier, demeurant à Montréal. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, son fils Claude et son épouse Marie Lachance, sa petite-fille Geneviève, ses deux sœurs Murielle et Rita, sa belle-famille Josette, Pierrette, Gisèle, Marcel et Robert ainsi que leurs conjoints et enfants ainsi que ses nombreux ami(e)s. La famille recevra les condoléances à l'église de La Visitation, 1847 boul. Gouin Est, une heure avant la cérémonie. Les funérailles auront lieu le vendredi 28 février 2003 à 11 h en l'église de La Visitation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

Direction Urgel Bourgrie
www.urgelbourgrie.com

PUPIL (née Martinuzzi), Noemi

1924-2003
À Montréal, le 24 février 2003, à l'âge de 79 ans, est décédée Noemi Martinuzzi, épouse de feu Giuseppe Pupil. Elle laisse dans le deuil ses enfants Gordon, Achille (Mary) et Johnny (Olímpia Agostini), ses petits-enfants Martin, Michael, Jennifer, Cynthia et Jonathan, de même que son beau-frère Adelchi (Marguarita), sa belle-soeur Maria et John Dicarlo, neveux et nièces.

La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire St-François d'Assise
Urgel Bourgrie

6700, Beaubien Est, Montréal
www.urgelbourgrie.com

Les funérailles auront lieu le vendredi 28 février à 11 h, en l'église St-Donat, 6805 de Marseille, Montréal, et de là au cimetière Repos Saint-François d'Assise. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: mercredi de 19 h à 22 h, jeudi de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, vendredi à partir de 9 h 30.

RABOT, Philippe

1953-2003

À Montréal, le 24 février 2003, à l'âge de 49 ans, est décédé monsieur Philippe Rabot, fils de Rolande Périodier et de feu Maurice Rabot. Outre sa mère, il laisse dans le deuil sa soeur Colette (Jean-Marie Cochon), son neveu Yannick Cochon (Shirley) ainsi que plusieurs amis proches. La famille recevra les condoléances au

Centre funéraire Côte-des-Neiges inc.
Réseau Dignité
4525, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, Québec
Tél.: (514) 342-8000

le samedi 1er mars 2003 à compter de 10 h 30, suivi par la mise en niche qui aura lieu à midi au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

SYLVAIN, Roméo

1931-2003
À Laval, le 23 février 2003, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Roméo Sylvain, époux de Mme Reine Bédard. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses filles Paule (Christian Leduc) et Lyne (Jean Salvador), ses petits-enfants Ariene, Jérôme et Xavier, ses frères Marcel, Jules et André, sa soeur Noëlla, ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Exposé au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.

2159, boul. St-Martin Est, Duvernay, Laval le vendredi 28 février de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, samedi à compter de midi. Les funérailles auront lieu le samedi 1er mars à 14 h en l'église St-Sylvain, 750, boul. St-Sylvain, Laval, et de là au Complexe St-Martin. Des dons à la Fondation pulmonaire du Québec et à l'organisme Lumi-Vie seraient appréciés.



TREMBLAY, Père Paul-Emile
Rédemptoriste 1920-2003

À notre monastère de Montréal, le 22 février 2003, à l'âge de 82 ans, est décédé le père Paul-Emile Tremblay.

Né à La Baie (Port-Alfred), le 24 novembre 1920, il fit profession religieuse à Sherbrooke en 1947. Ordonné prêtre le 1er juin 1951, il exerça son ministère en différents endroits de la province, spécialement comme aumônier d'écoles au Saguenay et à Montréal. Il s'est éteint paisiblement dans la sérénité, prêt à entrer dans la maison du Père. Il laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, quatre frères et sœurs, plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Il sera exposé à la chapelle du St-Rédempteur de l'église St-Alphonse, 570, Crémazie Est, le vendredi 28 février de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h. Funérailles le samedi 1er mars à 10 h en l'église St-Alphonse.

Direction Alfred Dallaire inc.
Tél.: (514) 270-3112

PRIÈRES

PRIÈRE INFALLIBLE À LA VIERGE

Fleur toute belle du Mont-Carmel, vigne fructueuse, splendeur du ciel, Mère bénie du Fils de Dieu assistez-moi dans mes besoins. O étoile de mer, aidez-moi et montrez-moi ici même, que vous êtes ma mère. O Sainte Marie Mère de Dieu, Reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du coeur de m'appuyer dans cette demande (formuler ici votre demande). Personne ne peut résister à votre puissance. O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte-Marie, je remets cette cause entre vos mains (3 fois). Faire cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier, la faveur sera accordée. M.J.B.

PRIÈRE INFALLIBLE À LA VIERGE

Fleur toute belle du Mont-Carmel, vigne fructueuse, splendeur du ciel, Mère bénie du Fils de Dieu assistez-moi dans mes besoins. O étoile de mer, aidez-moi et montrez-moi ici même, que vous êtes ma mère. O Sainte Marie Mère de Dieu, Reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du coeur de m'appuyer dans cette demande (formuler ici votre demande). Personne ne peut résister à votre puissance. O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte-Marie, je remets cette cause entre vos mains (3 fois). Faire cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier, la faveur sera accordée. L.P.

Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. T.H.

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. G.C.
REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. G.C.

In Memoriam

Notre généreuse contribution permettra de financer les programmes de recherche en santé respiratoire et de soutenir les différents services de l'Association pulmonaire du Québec.

C'est plus de 700 000 québécois, souffrant de maladies respiratoires, qui vous disent MERCI !

Association pulmonaire du Québec

Sans frais: 1 800 295-8111
Montréal: (514) 287-7400

Ne m'oubliez pas

Société Alzheimer

L'aide d'aujourd'hui. L'espoir de demain.

Présentement au Canada, une personne sur 13, de plus de 65 ans, est atteinte de la maladie d'Alzheimer et de démences connexes! Pour plus d'information, communiquez avec votre Société Alzheimer locale ou visitez notre site Web au www.alzheimer.ca

Société Alzheimer

* Étude sur la santé et le vieillissement au Canada

